



# Bulletin Officiel

N°6130 Lundi 22 Juin 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DU CMF

OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE TITRES CONFERANT UNE PART DEPASSANT 40% DES DROITS DE VOTE COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE HEXABYTE, SOCIETE ADMISE A LA COTE DE LA BOURSE 2-4

## OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- 5-7

## COMMUNIQUE DU CMF

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 8-9

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

HANNIBAL LEASE 2020-01 10-13

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SIMPAR – AGO - 14

SIMPAR – AGO - 15:

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – AGO - 16

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – AGO - 17-19

### INFORMATIONS POST AGO-AGE

HANNIBAL LEASE – AGO - 20-24

HANNIBAL LEASE – AGE - 25-26

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- CAPITAL/ACT SEED FUND

## ANNEXE IV

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

**AVIS DU CMF**

**Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de titres conférant une part dépassant 40% des droits de vote composant le capital de la société Hexabyte, société admise à la cote de la bourse**

**- Soumission de l'acquéreur du bloc de titres à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Hexabyte**

**- Dépôt par l'acquéreur du bloc de titres d'un projet d'offre publique d'achat visant le reste du capital de la société Hexabyte**

En réponse à une demande introduite, en date du 29 mai 2020 par la société Standard Sharing Software (3S), dans les conditions des dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et des articles 166 et 167 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,

Le Conseil du Marché Financier,

En application de l'article 6 sus-visé,

Considérant :

- L'acquisition par la société Hexabyte de 152 143 de ses propres actions représentant 7,3% de son capital et ce, dans le cadre d'un programme de rachat mis en œuvre depuis le 23 septembre 2016 conformément aux dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 susmentionnée. Ne donnant pas droit au vote, ces actions ne doivent pas, par conséquent, être prises en considération pour le calcul des seuils de participation. De ce fait, le nombre de droits de vote à prendre en compte est de 1 931 191 contre 2 083 334 actions composant le capital de la société Hexabyte ;

L'acquisition, en date du 29 janvier 2020, par la société Standard Sharing Software (3 S) d'un bloc d'actions de la société Hexabyte auprès de l'actionnaire de référence Monsieur Naceur Hidoussi, représentant 21,85% du total des droits de vote (soit 20,26% du nombre d'actions composant son capital). Cette opération a permis à la société acquéreuse d'obtenir, de concert avec la Société de Promotion Immobilière Nafissa SARL dont elle détient le contrôle, une part de 45,35% des droits de vote (soit 42,04% du capital de la société Hexabyte), dépassant ainsi le seuil de 40% des droits de vote ; tout en sachant qu'à l'issue de cette opération, la part détenue par l'actionnaire de référence susmentionné s'était stabilisée

- Suite -

- à 45,65% du total des droits de vote ; soit une proportion supérieure à celle détenue par la société Standard Sharing Software;
- Le dépôt au CMF, en date du 29 mai 2020, par la société Standard Sharing Software, d'une demande d'autorisation d'acquisition du reste de la participation de l'actionnaire de référence dans le capital de la société Hexabyte, sachant qu'à cette même date, l'initiatrice de la demande détient de concert avec la société de Promotion Immobilière NAFISSA SARL, 876 895 actions représentant 45,41% du total des droits de vote ( soit 42,09% du capital de la Société Hexabyte).

Et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant le secteur dans lequel opère la société Hexabyte,

A, par décision n°17 en date du 17 juin 2020, autorisé l'opération d'acquisition de bloc de titres selon les conditions suivantes :

- **Société visée** : Hexabyte
- **Nombre d'actions objet de la cession** : 881 684 actions « Société Hexabyte » représentant 45,65% des droits de vote (soit 42,32% du capital de la société)
- **Cédant** : Naceur Hidoussi
- **Acquéreur** : Société Standard Sharing Software (3S)
- **Prix de cession** : 7,550 dinars par action de nominal 1 dinar
- **Objectif et intention de l'acquéreur** :

Détenant le fournisseur de services internet (FSI) « GlobalNet », la société Standard Sharing Software, tout comme la société Hexabyte éprouvent de plus en plus de difficultés à résister aux grands opérateurs, comme témoigne la progression fulgurante ces dernières années du FSI « TopNet » qui est adossé à Tunisie Télécom, et qui détiennent ensemble près de 65% de la part du marché en terme d'ADSL. Le deuxième FSI « GlobalNet », est très loin derrière et n'en tient que 15%.

De plus, la part du marché des deux acteurs indépendants à savoir « GlobalNet » et « Hexabyte » ne cessent de se réduire, même si, du fait de l'offre de gros (achat par le FSI des lignes en gros chez Tunisie Telecom et leur revente aux clients finaux avec une petite marge mais en prenant le risque entier du recouvrement), leurs chiffres d'affaires semblent évoluer positivement mais avec de

- Suite -

de moins en moins de marges opérationnelles. Ainsi, les marges ne cessent de se réduire et les bénéfices financiers (placements) d'Hexabyte représentent désormais près de 140% des bénéfices opérationnels. Cette tendance ne cesse de s'aggraver au risque de menacer le modèle économique dans sa totalité.

Ainsi, la viabilité des fournisseurs de services internet indépendants devenant de plus en plus difficile au regard de la taille du leader qui s'approche à grand pas d'une situation de monopole, la société Standard Sharing Software envisage de rapprocher certaines de ses activités et de ses investissements afin de bénéficier des économies d'échelles.

**- Impact de l'acquisition sur l'organisation des sociétés Hexabyte et Standard Sharing Software (3S) :**

Comme indiqué ci-dessus, aujourd'hui, le marché des fournisseurs de services internet est dominé par le fournisseur « TopNet », filiale de Tunisie Télécom. L'objectif de la société est de bénéficier d'économies d'échelles et de synergies notamment au niveau de l'infrastructure et des achats. Le rapprochement avec la société Hexabyte permettra à la société Standard Sharing Software également de proposer des produits complémentaires et d'avoir une meilleure force de frappe sur le plan commercial.

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 nouveau visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre la société Standard Sharing Software à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Hexabyte, hors du bloc de titres objet de la demande d'acquisition, soit 172 612 actions représentant 8,94% des droits de vote (soit une part de 8,29% du capital de la société) et ce, au prix de 7,550 dinars l'action.

Un projet de lancement d'une offre publique d'achat de la part de l'acquéreur du bloc de titres visant le reste du capital de la société Hexabyte, a été déposé au Conseil du Marché Financier en date du 19 juin 2020, par la société Standard Sharing Software.

La période de validité de l'offre publique d'achat sera fixée, par décision du Conseil du Marché Financier et fera l'objet d'un avis sur le Bulletin Officiel du CMF et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de titres sus-visée.

Par ailleurs, il convient de signaler que si à l'issue de l'Offre Publique Obligatoire, la société Standard Sharing Software viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société Hexabyte, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

<b>AVIS DU CMF</b>
--------------------

**Offre Publique de Retrait -OPR-**

## **Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-**

Par décision n° 18 du 19 juin 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- et des intermédiaires en bourse que la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– détenant 98,39% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

**I - INFORMATIONS GENERALES :****1. Présentation de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :**

- **Date de constitution** : 22 mai 1991.

- **Objet social** : La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Capital social** : 20 000 000 dinars, divisé en 4 000 000 actions ordinaires de nominal 5 dinars chacune.

**2. Structure du capital au 12 juin 2020 :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateur :</b> Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT–	3 935 729	98,39%	3 935 729	98,39%
<b>Autres actionnaires :</b> 144 actionnaires	64 271	1,61%	64 271	1,61%
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 000 000</b>	<b>100,00%</b>

- Suite -

**3. Composition actuelle du conseil d'administration \* :**

Administrateur	Qualité	Représentant	Mandat
M. Mohamed Fadhel ABDELKEFI	Président du Conseil d'Administration	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Administrateur indépendant	Lui-même	2020-2021
M. Eric AOUANI	Administrateur indépendant	Lui-même	2020-2021
M. Radhouane ZOUARI	Administrateur	Les actionnaires minoritaires	2019-2021
M. Walid DACHRAOUI	Administrateur	BIAT	2020-2021
M. Mehdi MASMOUDI	Administrateur	Lui-même	2020-2021
M. Walid JAAFAR	Administrateur	Lui-même	2020-2021
Mlle. Aicha MOKADDEM	Administrateur	Elle-même	2020-2021

\* Telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 29 avril 2020.

**4. Transactions récentes :**

Les transactions réalisées sur les actions Tunisie Valeurs depuis le 12 juin 2020 s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
16/06/2020	16,980	499	8 473,020

**5. Renseignements financiers :****a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6076 du Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020.

**b- Indicateurs d'activité trimestriels relatifs au premier trimestre 2020 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6088 du Mardi 21 avril 2020.

**II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE****1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– détenant 3 935 729 actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- (soit 98,39% des actions et des droits de vote).

**2. But de l'Offre Publique de Retrait :**

L'Offre Publique de Retrait vient compléter l'Offre Publique d'Achat à laquelle a été soumise la BIAT en date du 23/03/2020 et qui lui a permis de détenir 98,39% du capital de Tunisie Valeurs-intermédiaire en bourse-.

Le flottant actuel de la société s'élève à 64 271 titres, soit l'équivalent de 1,61% du capital. Au regard de la faible part détenue par le public dans la société, la BIAT se propose de racheter les actions restantes et de retirer la société Tunisie Valeurs de la cote de la Bourse.

**3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse- sis Immeuble Intégra ; Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène, est chargé de la réalisation de l'opération.

**4. Nombre de titres visés par l'offre :**

64 271 actions représentant 1,61% du capital de la société Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse-.

- Suite -

**5. Prix de l'offre :**

**17,480 dinars** l'action de nominal 5 dinars.

**6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :**

Le prix correspond à celui de l'OPA déduction faite du dividende distribué par Tunisie Valeurs au titre de l'exercice 2019.

**7. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte pendant 20 séances de bourse, du **mercredi 24 juin 2020** au **mardi 21 juillet 2020** inclus.

**8. Engagement de l'initiateur de l'offre :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT–, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse- qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, représentée par son Directeur Général Monsieur Walid Saibi, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

**10. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

**11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BIAT informera la BVMT du nombre de titres "Tunisie Valeurs" acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- sera prononcée. Toutefois, si le nombre des actionnaires de ladite société demeure supérieur à 100, cette dernière ne sera pas déclassée de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne et ce, en vertu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.**

**La cotation en bourse de "Tunisie Valeurs" reprendra à partir du mercredi 24 juin 2020.**

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

## AVIS DES SOCIETES

### Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

#### HANNIBAL LEASE



Société anonyme au capital de 40 180 000 dinars divisé en 8 036 000 actions de valeur nominale 5 dinars  
entièrement libérées.

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis  
Registre de Commerce : B138962001

**Emission d'un Emprunt Obligataire« HL 2020-01 »**  
**De 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**  
**Prix d'émission : 100 dinars**

#### 1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par la société Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts Obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite de 100 millions de dinars sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions. Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease, s'est réuni le **17 juin 2020** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de **10 millions de dinars** susceptible d'être porté à un maximum de **15 millions de dinars**, selon les conditions suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
<b>5 ans</b>	<b>11,25% brut l'an</b>	<b>Annuel constant par 1/5 à partir de la 1<sup>ère</sup> année</b>

#### 2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

L'emprunt obligataire « **HL 2020-01** » est d'un montant de **10 000 000** de dinars susceptible d'être porté à un maximum de **15 000 000** de dinars divisé en **100 000** obligations susceptibles d'être portées à **150 000** obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22/06/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **28/07/2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (**15 000 000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit **150 000** obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à **15 000 000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/07/2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Hannibal Lease à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

#### ✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation.

#### **1. Caractéristiques des titres émis :**

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt** : HL 2020-01.

- **Nature des Titres** : Titres de créance.

- **Forme des Titres** : Nominative.

- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/07/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/07/2020**.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **11,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **28/07/2025**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28/07 de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 28/07/2021. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- **Taux de rendement actuariel:**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,25%** l'an.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **HL 2020-01** » sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « **HL 2020-01** » est de **3 années**.

- ✓ **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,625 années**.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **HL 2020-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse**.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Vendredi 26 Juin 2020 à 16 heures 30 minutes à l'espace "Tunis Arena" Avenue Principale Les berges du lac 1**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et sur les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.
5. Quitus aux membres du conseil d'administration.
6. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2019.
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur et nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration.
8. Franchissement de seuil de participation à la hausse.
9. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **Vendredi 26 Juin 2020 à 16 heures** à **L'espace "Tunis Arena" Avenue Principale Les Berges Du Lac 1, TUNIS** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. **Mise à jour des statuts par la modification des articles 10-17-18-23-25-29-32-41-45.**

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**  
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 Juin 2020, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue **le Mardi 07 Juillet 2020 à 11 heures**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (**IACE**), Les Berges du Lac, Tunis.

Les actionnaires sont invités à visiter le site web de la société (<https://cileasing.tn>) et ce pour consulter tous les documents afférents à cette assemblée mis à leurs dispositions.

L'ordre du jour de l'assemblée est fixé comme suit :

- 1) Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- 2) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2019 ;
- 3) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2019 ;
- 4) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2019 ;
- 5) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019 ;
- 6) Reclassement des comptes de réserves ;
- 7) Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
- 8) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2019 ;
- 9) Nomination d'administrateurs ;
- 10) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 11) Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
- 12) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 13) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**AVIS DES SOCIETES**

**Projet de résolutions AGO**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

**Siège social** : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 juillet 2020.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le report de la tenue de l'Assemblée compte tenu de la situation sanitaire du pays et en application de la Note de la Banque Central de Tunisie n° 2020-17 du 1er avril 2020, ne lésant en rien ni les intérêts sociaux des actionnaires ni ceux de tous les autres demandeurs et approuve l'ensemble des modalités exceptionnelles de la présente réunion.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations réglementées signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2017 pour un montant de 9.154.503 Dinars, devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 6.582.510Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

**Cette résolution est adoptée à .....**

- Suite -

**SEPTIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

<b>Résultat net 2019</b>		<b>13 219 598,458</b>
<i>Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :</i>	9 580,776	
<i>Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*) :</i>	6 582 510,000	
<b>Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :</b>		<b>6 592 090,776</b>
<i>Report à nouveau (soumis à la R/S)</i>	15 258 746,529	
<i>Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)</i>	2 571 993,000	
<b>Total Report à nouveau (soumis à la R/S)</b>		<b>17 830 739,529</b>
<b>Total</b>		<b>37 642 428,763</b>
Dotations au fonds social		-600 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-7 720 000,000
<b>Report à nouveau</b>		<b>29 322 428,763</b>
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	6 592 090,776	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	22 730 337,987	

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(\*) : Voir sixième résolution

L'évolution extrêmement rapide de la pandémie COVID-19 au niveau international et en Tunisie, l'impact attendu des mesures prises pour la contrer et la recommandation de la BCT formulée dans la Note 2020-17 du 01 avril 2020 amènent à suspendre en ce moment la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2019 dans un objectif de préservation de la stabilité financière de la société.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 21.000 DT par Comité au titre de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2019, englobant les rémunérations des Comités, à 122.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'Administrateur pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2022 les membres suivants :

- .....
- .....
- .....

- Suite -

Les deux administrateurs ..... et ..... sont qualifiés de membres indépendants au sens de l'article 47 de la loi n°2016-48.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne ..... en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires tels que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Horwath ACF (membre de Crowe Horwath), représenté par Mr Noureddine BEN ARBIA, pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et ce pour la vérification et la certification des états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que des états financiers

IFRS.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **ONXIEME RESOLUTION**

En application de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 99-92 du 17 aout 1999, l'Assemblée Générale autorise expressément le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en bourse dans les conditions suivantes :

- Durée de l'autorisation : 3 ans se terminant avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2022.
- Nombre maximum d'actions que la société peut obtenir : 10% du total des actions composant le capital en tenant compte des titres détenus actuellement par la société.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2020, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

**Cette résolution est adoptée à .....**

## AVIS DES SOCIETES

### Informations Post AGO

## HANNIBAL LEASE

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 juin 2020, la société Hannibal Lease publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

### I-Résolutions adoptées :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2019 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2019.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2019 comme suit :

<b>Résultat Net 2019</b>	<b>69 552</b>
<b>Total report à nouveau 2018</b>	<b>8 664 341</b>
Report à nouveau 2018 sans franchise de retenue à la source	7 988 949
Report à nouveau 2018 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
<b>Total</b>	<b>8 733 893</b>
Réserves légales 5 %	436 695
<b>Solde à affecter</b>	<b>8 297 198</b>
<b>Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source</b>	<b>675 392</b>
<b>Report à nouveau sans franchise de retenue à la source</b>	<b>7 621 806</b>
<b>Total Report à nouveau</b>	<b>8 297 198</b>

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, accepte la désignation de M. Ali Sabri ESSEGHAIER à titre de représentant permanent de LA FINANCIERE TUNISIENNE en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSEGHAIER, et ce, pour le reste de la durée de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, et ce à partir du 27 Août 2019.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

En application de l'article 19 nouveau de la Loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant Réorganisation du Marché Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler son cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour. Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, seront fixées par le Conseil d'Administration de la Société.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020 un montant net de 90.000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2020 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable****BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 APRES AFFECTATION DU RESULTAT**  
(exprimé en dinar tunisien)

	<b>31 Décembre <u>2019</u></b>	<b>31 Décembre <u>2018</u></b>
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités et équivalents de liquidités	23 003 296	6 623 944
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	672 070 786	803 076 049
Portefeuille-titres de placement	839 379	1 170 723
Portefeuille d'investissement	10 759 953	9 359 953
Valeurs Immobilisées	20 021 856	17 682 801
Autres actifs	5 779 037	5 537 279
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b><u>732 474 307</u></b>	<b><u>843 450 749</u></b>
<b>PASSIFS</b>		
Concours bancaires	22 551 679	24 046 031
Dettes envers la clientèle	7 375 719	5 429 583
Emprunts et dettes rattachées	544 101 084	672 854 774
Fournisseurs et comptes rattachés	74 543 711	53 076 211
Autres passifs	12 805 980	16 853 435
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b><u>661 378 172</u></b>	<b><u>772 260 035</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	40 180 000	40 180 000
Réserves	9 012 285	8 681 888
Prime d'émission	13 996 000	13 996 000
Actions propres	(389 349)	(316 197)
Résultats reportés	8 297 198	8 649 023
<b>Total des capitaux propres</b>	<b><u>71 096 134</u></b>	<b><u>71 190 714</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b><u>732 474 307</u></b>	<b><u>843 450 749</u></b>

- Suite -

## III- L'état d'évolution des capitaux

## HANNIBAL LEASE

Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac

## TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2019

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	40 180 000	2 806 551	3 487 979	13 996 000	300 000	8 599 143	(316 197)	0	4 548 039	73 601 514
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30Avril 2019			(600 000)			600 000				-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30Avril 2019		687 359	2 000 000			1 860 680			(4 548 039)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018						(2 410 800)				(2 410 800)
Rachats d'actions propres							(73 151)			(73 151)
Encaissement de dividendes sur actions propres						15 318				15 318
prélèvement sur fonds social					(106 299)					(106 299)
Résultat de l'exercice 2019									69 552	69 552
Solde au 31 décembre 2019	40 180 000	3 493 910	4 887 979	13 996 000	193 701	8 664 341	(389 349)	0	69 552	71 096 134
Affectations approuvées par l'A.G.O du 16 Juin 2020		436 695				(367 143)			(69 552)	0
Solde au 31 décembre 2019 après affectation du résultat	40 180 000	3 930 605	4 887 979	13 996 000	193 701	8 297 198	(389 349)	0	0	71 096 134

- Suite -**IV- Liste des membres du Conseil d'administration**

Membre du Conseil d'Administration	Activité Professionnelle et mandat dans d'autres conseils d'administration
M. Hédi DJILANI	PDG et Administrateur des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN, SMVDA Ennour.
M. Ali Sabri ESSGHAIER	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes, Eclair Prym Maroc, Eclair Prym France. DGA de la société Immobilière Echerifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A. Administrateur LIN.
M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société investment Trust Tunisia, DGA Confection Ras Jebel.
Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans des sociétés Financière Tunisienne, et Représentation Internationale.
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL. Administrateur TUNINVEST SICAR, GABES INVEST SICAR, Tunisie Sicav, Sicav Plus, Eclair Prym Maroc SA et Eclair Companie Internationale.
M. Mohamed FEKIH	Directeur Général de Tunis Inetrnational Bank TIB, Membre du conseil d'administration et du comité exécutif de Gulf Bank Algérie, Président du Conseil SACEM Industries – Tunisie, Membre du conseil et du comité des risques de FIMBank plc, Malte et membre du conseil d'administration de London Forfaiting company– London.
M. Mohamed SALAH FRAD	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa (UGFS-NA), Gérant de United Gulf Advisory Services (UGAS), Administrateur de WikiStartup, de l'Instance Tunisienne de l'Investissement et de plusieurs sociétés appartenant au portefeuille des fonds (FCPR et FA) gérés par UGFS-NA.
Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier à la Mutuelle Assurance de l'Enseignement.
M. Mohamed BERRAIES	Retraité.
M. Abdessatar KRIMI	Retraité, Gérant de la société « Académie Inernationale lutte contre la corruption AILCC»
M. Zouheir BESBES	Retraité et Gérant de la société Compagnie Méditerranéenne de Granite et de Marbre.

**AVIS DES SOCIETES**

**Informations Post AGE**

**HANNIBAL LEASE**

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 16 juin 2020.

**PREMIERE RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'une somme de 14.866.600 (Quatorze Millions Huit Cent Soixante-Six Mille Six cent) Dinars par incorporation de réserves à prélever sur les comptes « Primes d'émissions » et "Résultats reportés" pour respectivement 13.996.000 DT et 870.600 DT. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 (Deux Millions Neuf Cent Soixante-Treize Mille Trois Cent Vingt) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 (huit millions trente-six mille) actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2020.

Au terme de cette augmentation, le capital social sera porté à 55.046.600 (Cinquante-Cinq Millions Quarante-Six Mille Six Cent) Dinars divisé en 11.009.320 (Onze Millions Neuf Mille Trois Cent Vingt) actions de Cinq(5) Dinars chacune.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'administration à racheter 9.320 (Neuf Mille Trois Cent Vingt) actions en vue de leur annulation.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération de rachat d'actions, la réduction du capital non motivée par des pertes conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 d'un montant de 46.600 (Quarante-Six Mille Six Cent) dinars par l'annulation des 9.320 (Neuf Mille Trois Cent Vingt) actions à racheter.

Au terme de cette réduction, le capital social sera ramené à 55.000.000 (Cinquante-Cinq Millions) de Dinars, divisé en 11.000.000 (Onze Millions) d'actions de 5 dinars chacune.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'administration pour effectuer les formalités pratiques et constater la réalisation définitive de l'augmentation et de la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Directeur Général le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques desdites augmentation et réduction de capital.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de « Immeuble Triki, Rue du Lac Malaren, Les Berges du Lac – Tunis » à «l'Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053 ».

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, de modifier l'article 4 des statuts :

##### **Article 4 nouveau : SIEGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé à l'Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053 »

Le reste de l'article n'est pas modifié.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation et de la réduction du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

##### **Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL**

« Le capital social est fixé à la somme de Cinquante-Cinq Millions Dinars (55.000.000), Il est divisé en Onze Millions (11.000.000) actions de cinq (5) Dinars chacune. »

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

2020 - AS - 0751

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	193,614	193,699	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	132,219	132,273	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	111,166	111,206	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17		114,417	117,901	117,944	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	115,740	115,790	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	112,683	112,739	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	111,844	111,884	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	45,776	45,788	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,217	32,231	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	108,962	109,013	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,088	17,093	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	123,609	123,648	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,168	1,168	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	115,098	115,154	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,289	11,293	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	161,899	161,978	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,302	11,304	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,788	1,790	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	62,016	62,036	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	128,997	129,177	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	104,863	105,142	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	102,645	102,701	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	129,627	129,864	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	497,490	498,231	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	120,286	119,742	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,403	120,429	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	125,192	125,232	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	107,156	107,189	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	100,138	100,033	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	168,536	168,431	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	89,930	90,299	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	118,574	118,605	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	155,181	156,057	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	140,509	140,804	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	91,429	91,715	
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	20,738	20,821	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2097,966	2102,376	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	122,427	122,495	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	182,798	183,945	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	16,434	16,515	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,711	2,739	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,441	2,465	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	65,733	66,498	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,098	1,115	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,253	1,254	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,145	1,157	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,097	1,114	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	106,344	107,851	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	128,635	129,448	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1079,427	1088,697	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	11,378	11,657	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,465	9,551	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	83,729	83,968	
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,825	106,854
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	98,809	98,836
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	104,950	104,991
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	102,094	102,139
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	103,473	103,499
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	106,634	106,681
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	103,464	103,509

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,815	100,851
62	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	101,874	101,895
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	104,311	104,354
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	106,022	106,072
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	103,550	103,582
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	102,861	102,894
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	102,335	102,378
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	102,548	102,582
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	101,554	101,609
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	104,748	104,780
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	101,685	101,719
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	101,222	101,288
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	104,811	104,847
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,093	101,124
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	104,420	104,455
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	102,804	102,679
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	104,511	104,545
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	107,009	107,015
<b>SICAV MIXTES</b>								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,175	57,442
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	88,633	88,666
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,077	18,073
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	281,970	281,826
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2052,758	2055,204
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	71,534	71,411
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,775	55,754
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	105,682	105,990
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,917	10,946
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,792	12,811
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,051	14,084
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,451	12,498
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	147,662	147,695
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,151	8,184
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	101,582	101,019
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	78,749	78,703
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	80,574	80,435
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	97,581	97,428
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	86,524	86,924
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/20	2,343	92,975	88,225	88,306
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,058	9,086
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	89,649	89,757
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	136,870	137,587
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	91,705	92,802
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	111,001	111,467
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	110,599	111,107
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	172,380	174,884
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	167,308	168,075
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	155,888	158,484
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	20,502	21,039
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	127,596	130,156
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	134,251	135,094
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	990,155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5128,240	5153,968
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	4972,710	5041,675
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	81,484	82,125
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4366,201	4367,385
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,576	9,786
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	156,620	156,875
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	119,676	119,405
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10098,813	10172,779

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**LISTE DES SICAV ET FCP**

	<b>OPCVM</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE  
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « CAPITAL'ACT SEED FUND »  
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

## **Opinion**

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 3 483 031 Dinars et un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 16 969 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Observations**

Nous attirons votre attention sur :

- 1- La note AC 2 « Placements monétaires et disponibilités », en effet ce compte contient un montant de l'ordre de 300 000 Dinars correspondent à des fonds placés chez STB en date du 31 décembre 2019 au nom de « UGFS BONDS FUND » au lieu de « Capital'ACT Seed FUND » suite à une erreur émise par la banque lors de la création du compte.

Les intérêts sur ce compte ont été transférés au compte de « Capital'ACT Seed FUND » en date du 06 mai 2020 pour un montant de l'ordre 7 989 Dinars.

Et le 26 mai 2020, un ordre de virement d'un montant de 300 000 Dinars a été effectué du compte « UGFS BONDS FUND » ouvert chez la banque STB vers le compte « Capital'ACT Seed FUND ». Ladite opération n'a aucune influence sur la performance du fonds.

- 2- La note 8 « Evènements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.  
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Tunis le 12/06/2020**

**Bessem JEDDOU**  
**Commissaire aux comptes**



## BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>AC 1- Portefeuille-titres</b>	<b>AC 1</b>	<u>1 372 345</u>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		33 140
b - Titres OPCVM		1 063 261
c - Obligations et valeurs assimilées		275 944
<b>AC 2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC 2</b>	<u>2 165 588</u>
a - Placements monétaires		1 796 395
b - Disponibilités		369 192
<b>AC 3 - Autres actifs</b>		<u>0</u>
a - Debitéur divers		0
b - Autres débiteurs divers		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>3 537 932</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>		42 152
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		12 749
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>54 901</u></u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>CP 1- Capital</b>		3 516 934
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		-33 903
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		-33 903
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>3 483 031</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>3 537 932</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>au 31/12/2019</u>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR 1</b>	1 136
a - Dividendes		1 123
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		14
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	115 044
Revenus des placements monétaires		115 044
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		116 180
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>CH 1</b>	(136 929)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(20 749)
<b>PR 3- Autres charges</b>	<b>CH 2</b>	(13 154)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(33 903)
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(33 903)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 649
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 285
Frais de négociation		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		(16 969)

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>31/12/2019</u>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(16 969)</u>
Résultat d'exploitation	(33 903)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 649
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 285
Frais de négociation de titres	
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>3 500 000</u>
<b>Souscriptions</b>	
- Capital	3 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
<b>Rachats</b>	
- Capital	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
- Droits de sortie	
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><u>3 483 031</u></u>
<b>ACTIF NET</b>	
En début de période	0
En fin de période	3 483 031
<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
En début de période	0
En fin de période	35 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><u>99,515</u></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>(0,48%)</u>

## **1. Présentation du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND**

Le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) et de l'Arab Tunisian Bank (ATB).

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 19 septembre 2018.

La gestion du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND est confiée au gestionnaire United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération de 2,5% HT par an et calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.
- Une commission de surperformance de gestion qui est égale à 20% H T et calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

Arab Tunisian Bank (ATB) assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND. En contrepartie de ses services, Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars HT payable à terme échu.

## **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND comprennent :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de variation de l'actif net
- Les notes aux états financiers

## **3. Référentiel d'élaboration des états financiers**

La comptabilité de Capital'ACT Seed FUND est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables

- Balance générale
- Etats financiers

#### **4. Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **4-1 Exercice comptable**

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

##### **4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

#### **4-4 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évaluées à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **4-5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du cout moyen pondéré.

## 5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### AC 1- Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à : 1 372 345 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées&amp; droits rattachés</b>		33 140	33 140	0,95%	0,95%
DATA PM SA	907	9 070	9 070	0,26%	0,26%
VIVENTIS SA	907	9 070	9 070	0,26%	0,26%
KYTO PROD SA	15	15 000	15 000	0,43%	0,43%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		275 930	275 944	7,88%	7,92%
DATA PM SA OCA	14 093	140 930	140 944	4,03%	4,05%
KYTO PROD SA OCA	135	135 000	135 000	3,86%	3,88%
<b>OPCVM</b>		1 047 611	1 063 261	30,38%	30,08%
UGFS Bonds Fund	47 222	506 289	521 331	14,90%	14,54%
TPF	3 638	356 250	356 837	10,20%	10,23%
FIDELITY OBLIGATAIRE	1 747	185 072	185 093	5,29%	5,31%
<b>TOTAL</b>		1 356 681	1 372 345	8,83%	8,87%

### AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à 2 165 588 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif	% Actif net
<b>Placements Monétaires et dispinibilité</b>			2 165 588	61,98%	62,12%
<b>Placements Monétaires</b>			1 796 395	51,43%	51,58%
CD ATB ECH 18-02-2019		500 000	495 405	14,29%	14,22%
CD HL ECH 17-01-2020		500 000	498 158	14,29%	14,30%
PLACEMENT STB 30/03/2020		300 000	300 071	8,57%	8,62%
MOUDHRABA BL ECH 08-01-2020		500 000	502 762	14,29%	14,43%
<b>Banque</b>		0	369 192	10,55%	10,55%
<b>Banque</b>		0	369 192	10,55%	10,55%
AVOIRS EN BANQUE			369 192	10,55%	10,55%
<b>TOTAL</b>		0	2 165 588	61,98%	62,12%

### PA 1- Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 42 152 DT et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	23 372
Rémunération du dépositaire	18 780
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>42 152</b>
	<hr/>

### PA 2- Autres créditeurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 12 749 DT et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	4 700
Frais comité	8 000
Créditeur divers	50
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>12 749</b>
	<hr/>

## CP 1- Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant (capital appelé)	3 500 000
Montant (capital Souscrit non versé)	0
Nombre de parts émises	35 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	4
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 649
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 285
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	
Frais de négociation	
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
Montant	3 516 934
Nombre de parts	35 000
Nombre de copropriétaires	4

### **PR 1- Revenus du portefeuille-titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 1 136 DT et se détaille comme suit :

	<b><u>Au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>
Dividendes	1 123
Revenus des obligations et valeurs assimilés	14
Revenus autres valeurs	0
<b>Total</b>	<b><u>1 136</u></b>

### **PR 2- Revenus des placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à 115 044 DT et se détaille comme suit :

	<b><u>Au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>
Revenus des Certificat de dépôt (potentiel)	6 455
Revenus des Certificat de dépôt (Echus)	76 414
Revenus MOUDHARBA (potentiel)	2 762
Revenus MOUDHARBA (Echus)	29 342
Revenus des autres placements monétaires (potentiel)	71
Revenus des autres placements monétaires (Echus)	0
Intérêt sur compte de dépôt	0
<b>Total</b>	<b><u>115 044</u></b>

### **CH 1- Charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à :136 929 DT et se détaille comme suit :

	<b><u>Au</u></b> <b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunération du gestionnaire	82 449
Frais de démarrage	35 701
Rémunération du dépositaire	18 780
<b>Total</b>	<b><u>136 929</u></b>

## CH 2- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à : 13 154 DT et se détaillent ainsi :

	<u>Au</u> <u>31/12/2019</u>
Impôts et taxes	105
Frais Administratif	8 000
Services bancaires et assimilés	314
Honoraires Commissaire Aux Comptes	4 700
Redevance CMF	35
<b>Total</b>	<hr/> <b>13 154</b> <hr/>

## 6. Autres informations

### *Données par part et ratios pertinents*

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	3,319
Charges de gestion des placements	(3,912)
<b>Revenus net des placements</b>	<hr/> <b>(0,593)</b> <hr/>
Autres charges	(0,376)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<hr/> <b>(0,969)</b> <hr/>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<hr/> <b>(0,969)</b> <hr/>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,447
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,037
Frais de négociation	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<hr/> <b>0,484</b> <hr/>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	(0,485)
Droits de sortie	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<hr/> <b>0,484</b> <hr/>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<hr/> <b>0,484</b> <hr/>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>99,515</b>

## **7. Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- a. La société United Gulf Financial Services- North Africa reçoit à titre de couverture de frais de gestion une rémunération de 2,5% Hors Taxes par an calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 82 449 DT.

- b. En rémunération de ses services, le « Dépositaire » Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% Hors TVA du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars Hors TVA payable à terme échu.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 18 780 DT.

## **8. Evènements postérieurs à la clôture**

Depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (Coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **68 579 554**, un actif net de D : **68 377 952** et un bénéfice de la période de D : **1 039 118**.

**Responsabilité de la Direction**

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Mars 2020, conformément au système comptable des entreprises.

### **Observation**

- La POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a souscrit en date du 26/03/2020 un certificat de dépôt avec la "BH LEASING" pour un montant de 1 500 000 dinars rémunéré au taux de 11,5% et échéant le 25/05/2020.

Bien que cette opération ai été débitée au niveau du relevé bancaire de la sicav en date opération du 31/03/2020 avec date valeur du 26/03/2020, ni la SICAV, ni le dépositaire n'ont constaté ce placement parmi leur portefeuille titre pour la période close le 31/03/2020.

Le produit d'intérêt non comptabilisé s'élève au 31/03/2020 à 2 257 dinars engendrant ainsi une minoration de la VL de 4 millimes à cette date.

Il est à signaler que l'opération en question a été comptabilisée par la SICAV dans la journée comptable du 01/04/2020. Le produit d'intérêt constaté à cette date couvre la totalité de la période écoulée.

### **Vérifications spécifiques**

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au paragraphe 2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent pas détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 28 avril 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**PROAUDIT**

**Tarak ZAHAF**

**BILAN**  
**au 31 Mars 2020**  
**(unité: Dinars tunisiens )**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Notes</b>	<b>31/03/2020</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>44 591 300</b>	<b>46 884 433</b>	<b>45 843 418</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 409 607	3 263 076	3 260 854
b- Obligations et valeurs assimilées		41 181 693	43 621 357	42 582 564
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>21 267 942</b>	<b>19 271 866</b>	<b>16 848 243</b>
a- Placements monétaires	<b>3 - 2</b>	12 682 737	10 465 156	13 207 260
b- Disponibilités	<b>3 - 3</b>	8 585 205	8 806 711	3 640 983
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3 - 4</b>	<b>2 720 312</b>	<b>50 041</b>	<b>3 112 566</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>68 579 554</b>	<b>66 206 341</b>	<b>65 804 227</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 5</b>	144 897	131 817	145 569
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 6</b>	56 705	51 712	50 211
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>201 602</b>	<b>183 529</b>	<b>195 780</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 7</b>	<b>63 826 573</b>	<b>62 315 452</b>	<b>62 103 944</b>
<b>CP- 2 Sommes capitalisables (*)</b>		<b>4 551 379</b>	<b>3 707 360</b>	<b>3 504 503</b>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs	<b>3 - 8</b>	3 597 509	2 954 986	130
b- Sommes capitalisables de la période	<b>3 - 8</b>	953 870	752 374	3 504 373
<b>ACTIF NET</b>		<b>68 377 952</b>	<b>66 022 812</b>	<b>65 608 447</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>68 579 554</b>	<b>66 206 341</b>	<b>65 804 227</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

**ETAT DE RESULTAT**  
Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2020

(Unité : Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Exercice 2019
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	4 – 1	695 103	684 286	2 851 422
a- Dividendes		-	-	160 218
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		695 103	684 286	2 691 204
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4 – 2	440 509	200 073	1 387 579
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 135 612</b>	<b>884 358</b>	<b>4 239 001</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4 – 3	144 897	131 817	557 079
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>990 715</b>	<b>752 541</b>	<b>3 681 922</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4 – 4	26 787	30 849	132 746
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>963 928</b>	<b>721 693</b>	<b>3 549 176</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>(10 058)</b>	<b>30 681</b>	<b>(44 803)</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)</b>		<b>953 870</b>	<b>752 374</b>	<b>3 504 373</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>10 058</b>	<b>(30 681)</b>	<b>44 803</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		33 124	75 220	2 463
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		42 066	22 098	79 059
Frais de négociation de titre		-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 039 118</b>	<b>819 011</b>	<b>3 630 698</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2020**  
**(unité : Dinars tunisiens)**

	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Exercice 2019
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>1 039 118</b>	<b>819 011</b>	<b>3 630 698</b>
a- Résultat d'exploitation	963 928	721 693	3 549 176
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	33 124	75 220	2 463
c- +/- values réalisées sur cession de titres	42 066	22 098	79 059
d- Frais de négociation des titres	-	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 994 458)</b>
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>	<b>9 882 440</b>	<b>10 294 129</b>	<b>38 463 464</b>
* Capital	9 278 900	9 738 500	36 611 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	30 118	18 401	102 442
* Régularisation des sommes capitalisables	573 422	537 228	1 749 122
<b>b- Rachats</b>	<b>(8 152 053)</b>	<b>(9 891 017)</b>	<b>(38 291 946)</b>
* Capital	(7 635 400)	(9 385 200)	(36 460 000)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(26 179)	(16 074)	(94 426)
* Régularisation des sommes capitalisables	(490 474)	(489 743)	(1 737 520)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 769 505</b>	<b>1 222 123</b>	<b>807 758</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>			
a- En début de période	65 608 447	64 800 689	64 800 689
b- En fin de période	68 377 952	66 022 812	65 608 447
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a- En début de période	619 276	617 757	617 757
b- En fin de période	635 711	621 290	619 276
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,561</b>	<b>106,267</b>	<b>105,944</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,53%</b>	<b>1,30%</b>	<b>5,53%</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

### **PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

### **1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels**

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

### **2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2-3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2-4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3-Note sur le bilan :

#### 3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Cout d'acquisiti	Valeur au 31/03/2020	% actif	% actif	Note / garanti
<b>Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>		<b>40 015 500</b>	<b>41 181 693</b>	<b>60,05</b>	<b>60,23</b>	
AMEN BANK 2011/1	20 000	400 000	410 030	0,60%	0,60%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	166 500	170 150	0,25%	0,25%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 055 614	1,54%	1,54%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	1 600 000	1 634 623	2,38%	2,39%	
ATB SUB 2017	10 000	1 000 000	1 003 682	1,46%	1,47%	
ATL 2013/1	20 000	400 000	420 511	0,61%	0,61%	BBB
ATL 2013-2	5 000	100 000	102 172	0,15%	0,15%	BBB
ATL 2015 2	10 000	200 000	201 180	0,29%	0,29%	BBB
ATL 2016 -1	10 000	400 000	418 295	0,61%	0,61%	BBB
ATL 2018-1	10 000	800 000	837 590	1,22%	1,22%	BB
ATL 2019-1	20 000	2 000 000	2 059 331	3,00%	3,01%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	1 500 000	1 543 515	2,25%	2,26%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000	307 473	0,45%	0,45%	
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	400 000	416 525	0,61%	0,61%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	1 600 000	1 607 983	2,34%	2,35%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	800 000	851 551	1,24%	1,25%	BB-
BH 2009	5 000	192 000	194 046	0,28%	0,28%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10 000	142 000	147 867	0,22%	0,22%	BBB-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	10 000	142 000	150 310	0,22%	0,22%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	1 200 000	1 289 476	1,88%	1,89%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	400 000	429 825	0,63%	0,63%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	1 200 000	1 201 567	1,75%	1,76%	
BNA SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 051 323	1,53%	1,54%	
BNA SUB 2018-1	10 000	800 000	833 902	1,22%	1,22%	
BTE 2016	10 000	400 000	404 335	0,59%	0,59%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	750 000	764 787	1,12%	1,12%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	750 000	764 223	1,11%	1,12%	
CIL 2018/1	10 000	800 000	813 902	1,19%	1,19%	BBB-
CIL-2016-1-7.5%-5ANS	10 000	400 000	421 049	0,61%	0,62%	BBB-
Hannibal LEASE 2015-1	2 000	40 000	42 269	0,06%	0,06%	BB
Hannibal LEASE 2015-1 SUB	5 000	100 000	102 160	0,15%	0,15%	B
Hannibal LEASE 2015-2	5 000	100 000	100 067	0,15%	0,15%	BB
Hannibal LEASE 2016-1	10 000	400 000	418 594	0,61%	0,61%	BB
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	1 600 000	1 634 317	2,38%	2,39%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 500 000	1 517 852	2,21%	2,22%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	400 000	403 566	0,59%	0,59%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	800 000	859 700	1,25%	1,26%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	200 000	214 925	0,31%	0,31%	BB
STB 2010/1 (B)	10 000	333 000	333 348	0,49%	0,49%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	2 000 000	2 056 918	3,00%	3,01%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	1 500 000	1 541 188	2,25%	2,25%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	20 000	2 000 000	2 002 761	2,92%	2,93%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	5 000	500 000	500 723	0,73%	0,73%	

Tunisie Leasing 2017-1	20 000	2 000 000	2 101 954	3,06%	3,07%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	1 000 000	1 009 499	1,47%	1,48%	BBB+
TL SUB 2018	20 000	1 600 000	1 627 253	2,37%	2,38%	BBB-
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	400 000	402 066	0,59%	0,59%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	428 438	0,62%	0,63%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	4 000	400 000	425 596	0,62%	0,62%	BBB
UBCI 2013-1	10 000	200 000	209 096	0,30%	0,31%	
UIB 2011-1 Catégorie B	20 000	1 200 000	1 236 189	1,80%	1,81%	
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	400 000	405 564	0,59%	0,59%	
UNIFACTOR 2015	5 000	100 000	100 813	0,15%	0,15%	BB
<b>Titres OPCVM</b>		<b>3 337 298</b>	<b>3 409 607</b>	<b>4,97%</b>	<b>4,99%</b>	
SICAV-BH obligataire	32 147	3 337 298	3 409 607	4,97%	4,99%	
<b>Total</b>		<b>43 352 798</b>	<b>44 591 300</b>	<b>65,02</b>	<b>65,21</b>	

### 3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **12 682 737** dinars au 31-03-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% Actif	Emetteur
CD 210320/100520 BHL(11,5%,50j)	1 481 135	1 485 285	2,17%	BH LEASING
CD 250320/040420 DP(10,04%,10j)	2 993 325	2 997 998	4,37%	BH BANK
CD 060220/060420 UF(11,5%,60j)	1 477 433	1 498 119	2,18%	UNION DE FACTORING
CD 170320/260520 UF(11,5%,70j)	1 965 005	1 972 504	2,88%	UNION DE FACTORING
CD 240220/240420 UF (11,5%,60j)	1 969 910	1 988 466	2,90%	UNION DE FACTORING
<b>Total Certificats de Dépôt</b>	<b>9 886 807</b>	<b>9 942 372</b>	<b>14,50%</b>	
BT290320/250920 AED (11,6%,180J)	1 434 216	1 435 312	2,09%	APPLIANCES AND ELECTRONICS DISTRIBUTORS
BT290320/270620 GRIN (11,5%,90J)	782 114	782 710	1,14%	GRINPARAPHA
<b>Total Billets de Trésorerie</b>	<b>2 216 330</b>	<b>2 218 022</b>	<b>3,23%</b>	
CAT240919/230920 DP (10,73%,365J)	500 000	522 342	0,76%	BH BANK
<b>Total compte à terme</b>	<b>500 000</b>	<b>522 342</b>	<b>0,76%</b>	
<b>Total</b>	<b>12 603 137</b>	<b>12 682 737</b>	<b>18,49%</b>	

### 3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **8 585 205** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Dépôts à vue	8 585 205	8 806 711	3 640 983
<b>Total</b>	<b>8 585 205</b>	<b>8 806 711</b>	<b>3 640 983</b>

### 3-4 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **2 720 312** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Cession de titre "SICAV BH OBLIGATAIRE" à encaisser	-	-	2 073 302
Emprunt obligataire "BH SUB 2019-1" échus à encaisser	419 172	-	-
Billet de trésorerie "APPLIANCES AND ELECTRONICS DISTRIBUTORS" échus à encaisser	1 500 000	-	-
Billet de trésorerie "GRINPARAPHA" échus à encaisser	800 000	-	-
Compte d'attente "intérêts débiteurs"	1 140	-	-
Retenue à la source sur BTA juin 2025	-	50 041	-
Solde des souscriptions/Rachats	-	-	1 039 264
<b>Total</b>	<b>2 720 312</b>	<b>50 041</b>	<b>3 112 566</b>

### 3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **144 897** dinars au 31-03-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	25 570	23 262	25 689
Rémunération du distributeur à payer	119 327	108 555	119 880
<b>Total</b>	<b>144 897</b>	<b>131 817</b>	<b>145 569</b>

### 3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2020 à **56 705** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Solde des Souscriptions/Rachats	3 657	-	-
Jetons de présence	18 736	18 699	15 000
Redevances CMF à payer	6 292	5 694	6 373
Honoraires CAC à payer	24 837	23 809	22 050
TCL à payer	623	335	838
Frais de conseil et d'assistance à payer	2 560	-	5 950
Autres charges AGO amortis	-	3 175	-
<b>Total</b>	<b>56 705</b>	<b>51 712</b>	<b>50 211</b>

### 3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2020 au 31-03-2020 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31-12-2019</b>	
Montant	62 103 944
Nombre de titres	619 276
Nombre d'actionnaires	993
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant (nominal)	9 278 900
Nombre de titres émis	92 789
<b>Rachats effectués</b>	
Montant (nominal)	(7 635 400)
Nombre de titres rachetés	(76 354)
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	33 124
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	42 066
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisables	3 939
<b>Capital au 31-03-2020</b>	
Montant	63 826 573
Nombre de titres	635 711
Nombre d'actionnaires	1 051

### 3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2020 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes capitalisables
<b>Exercices antérieurs</b>	3 504 503	93 006	<b>3 597 509</b>
<b>Exercice en cours</b>	963 928	(10 058)	<b>953 870</b>

#### **4 - Note sur l'état de résultat :**

##### **4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2020 la somme de **695 103** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des BTA	-	62 013	151 994
Revenus des titres OPCVM	-	-	160 218
Revenus des obligations	695 103	622 273	2 539 210
<b>TOTAL</b>	<b>695 103</b>	<b>684 286</b>	<b>2 851 422</b>

##### **4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Mars 2020 la somme de **440 509** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts des placements à termes	10 701	9 472	47 953
Intérêts des certificats de dépôts	377 559	190 601	1 280 225
Intérêts des Billets de trésoreries	52 249	-	59 401
<b>Total</b>	<b>440 509</b>	<b>200 073</b>	<b>1 387 579</b>

##### **4-3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Mars 2020 à **144 897** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	25 570	23 262	98 308
Rémunération du distributeur	119 327	108 555	458 771
<b>Total</b>	<b>144 897</b>	<b>131 817</b>	<b>557 079</b>

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Mars 2020 à **26 787** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2020 Au 31/03/2020	01/01/2019 Au 31/03/2019	01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevances CMF	17 047	15 508	65 539
Honoraires commissaires aux comptes	2 787	5 019	20 357
Autres charges AGO amortis	362	4 079	14 450
Jetons de présence	3 736	3 699	15 000
TCL	2 655	2 345	10 950
Contribution sociale de solidarité	200	200	500
Frais de conseil et d'assistance	-	-	5 950
<b>Total</b>	<b>26 787</b>	<b>30 849</b>	<b>132 746</b>

#### 5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit :  $144\,897/68\,600\,895 = 0,21\%$
- Autres charges / actif net moyen soit :  $26\,787/68\,600\,895 = 0,04\%$

#### 6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.